

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 209, 49^e Avenue

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 20 février 2024, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 685 638

Adresse civique : 209, 49^e Avenue

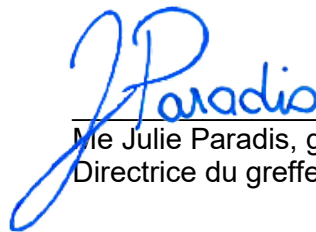
Demande C2024-01-4.1 : Règlement de zonage numéro 529 :

- Article 3.2.3

Nature et objet : Réduire la marge de recul latérale droite à 1,09 mètre au lieu de 2 mètres;
Réduire la somme des marges latérales à 3,39 mètres au lieu de 4 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 31^e jour du mois de janvier 2024.



Me Julie Paradis, greffière

Directrice du greffe et des affaires juridiques